

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



**N° D2025-009**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Réunion Ordinaire du 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le dix-huit du mois de février à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Assais-les-Jumeaux, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 12 février 2025

**18 présents + 3 pouvoirs (21 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSault
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin :
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI (suppléant)
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**3 pouvoirs** :

- ✓ Dominique BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

**Absents/Excusés** : Jacques ROY, Françoise RICHARD, Monique NOLOT, Gérard CHABAUTY, Dominique BARREAU, Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse BARIGAULT, Sébastien FAURE

**Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance**

=====

**SOCIAL**

**Convention d'objectifs et de moyens avec les maisons de l'emploi**

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et les deux maisons de l'emploi (Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Thouarsais et Maison de l'Emploi et des Entreprises (MDEE) de Parthenay et de Gâtine) établissent une convention d'objectifs et de moyens qui a pour but de définir les modalités de subventionnement par la Communauté de Communes des activités des deux missions locales ainsi que des compétences et expertises des deux maisons de l'emploi qui prendra effet le 1er janvier 2025.

Cette convention mentionne les éléments suivants :

- Déterminer les engagements de chacune des Missions Locales et Maisons de l'Emploi dans leur soutien au fonctionnement.

- Valoriser les compétences et l'expertise des deux Maisons de l'emploi par différentes actions proposées par ces dernières en fonction des besoins des habitants et plus particulièrement, le public très éloigné de l'emploi.
- Présenter les nouvelles modalités de subventionnement.
- Déterminer une durée de 3 ans de conventionnement à compter du 1er janvier 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-1 à L2121-3,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Considérant la nécessité de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyen avec les deux Maisons de l'Emploi et Missions Locales (MEF de THOUARS et MDDE de PARTHENAY-GÂTINE) afin :
  - De déterminer les engagements de chaque partie dans le soutien au fonctionnement des Missions Locales et des compétences des Maisons de l'Emploi.
  - De définir les modalités de subventionnement et d'évaluation des actions mises en place par les Missions Locales et les projets innovants des Maisons de l'Emploi.
- Que cette convention, jointe en annexe, est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- De nommer pour cette durée de mandat des élus représentants au conseil d'administration :
  - De la Maison de l'Emploi et des Entreprises (MDEE) de Parthenay et de Gâtine :
    - Frédérique DAMBRINE
    - Gérard CHABAUTY
  - De la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Thouarsais :
    - Olivier FOUILLET
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, le 19 février 2025  
Et ont signé le Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,  
Pascal BIRONNEAU

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20250219-8-DE

Acte certifié exécutoire

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et en certifie la sincérité. Je certifie également l'exactitude de son contenu et de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.  
Publication le : 19-02-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48